

### **3ème Conférence Internationale du Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d’Afrique Centrale (REPAR) élargie à la Conférence des Présidents du Réseau des Alliances Parlementaires pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (RAPAC-SAN)**

#### **Déclaration des Parlementaires de Libreville**

**NOUS**, Parlementaires du REPAR et du RAPAC-SAN réunis à Libreville, du 27 au 28 Février 2023 ;

**RAPPELANT** le caractère indissociable des trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental ;

**RAPPELANT** les engagements internationaux en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

**SOUCIEUX** de la nécessité de conserver et de gérer durablement leurs écosystèmes forestiers qui sont à la fois une richesse naturelle importante pour les générations présentes et futures, et une richesse écologique universelle ;

**SOULIGNANT** le droit des êtres humains à un environnement sain et leur devoir de le protéger en répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ;

**CONSIDÉRANT** le potentiel agricole de l’Afrique Centrale et les défis persistants en vue d’atteindre les objectifs communs de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

**RAPPELANT** les efforts réalisés par les Parlements de la sous-région et la nécessité de conserver les acquis importants aux plans environnemental, social, économique, écologique, alimentaire et nutritionnel ;

**CONVAINCUS** que la gestion durable des ressources forestières peut contribuer de façon significative au développement économique, social et culturel des Etats de la sous-région ;

**REAFFIRMANT** la forte détermination des parlementaires de la sous-région à contribuer à l’adoption des objectifs budgétaires en faveur du secteur agricole ;

**DESIREUX** de conjuguer leurs efforts pour promouvoir l’utilisation rationnelle et l’aménagement durable des ressources forestières, en conservant toute la biodiversité ;

**CONSCIENTS** qu’il est important d’impliquer les populations et les opérateurs économiques dans le processus de gestion durable des écosystèmes forestiers et dans les investissements responsables agricoles ;

**SATISFAITS** du niveau d'engagement des Parlementaires en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la sous-région ;

**PERSUADES** du rôle déterminant de la coopération sous-régionale et internationale en matière de gestion des écosystèmes forestiers, en droite ligne avec les engagements internationaux souscrits par la communauté internationale ;

**CONSCIENTS** du rôle fondamental des Parlementaires dans l'élaboration et l'harmonisation des législations assurant la garantie d'une gestion durable des ressources forestières et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

**Déclarent :**

## **I. S'agissant du REPAR :**

### **1. A l'endroit des Chefs d'Etat de la CEEAC**

Accélérer la mise en place du Parlement de la Communauté en s'appuyant sur les Réseaux Interparlementaires existants ;

Transformer, dans le cadre de la réforme de la CEEAC, le REPAR-AC en une Agence spécialisée de la Communauté ;

Instituer un mécanisme dynamique de financement des Institutions et du développement communautaire, notamment au travers des prélèvements fiscaux et autres systèmes de collecte des fonds ;

Œuvrer à l'élaboration de directives communautaires pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages ;

Accélérer la coopération sous régionale dans la création des Aires Protégées transfrontalières et renforcer les capacités de gestion durable de toutes les Aires Protégées ;

Harmoniser les législations et les fiscalités forestières opérationnelles en vue de soutenir les efforts de conservation et de valorisation de nos écosystèmes ;

Encourager tous les Etats du Bassin du Congo à aménager durablement les forêts de production ;

Faire appliquer la décision de la CEEAC du 18 septembre 2020 portant interdiction d'exporter le bois sous forme de grumes par tous les pays du Bassin du Congo à compter du 1er janvier 2025 afin de maximiser leur valeur ajoutée et de créer de nouveaux emplois ;

Favoriser l'élaboration de stratégies/des traités de développement rural consacrant la sécurisation juridique des terroirs villageois et permettant la création d'activités génératrices de revenus des populations rurales, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, du tourisme et de l'artisanat ;

Développer des investissements dans le domaine des énergies renouvelables et favoriser une coopération technique et financière accrue entre les pays de la sous-région pour le développement d'initiatives communes dans ce sens ;

- Favoriser l'éducation, la communication, la sensibilisation et l'accès de toutes les couches sociales, et particulièrement des jeunes, à l'information sur l'état de l'environnement et des forêts du Bassin du Congo dans tous les pays.

## **2. A l'endroit des Bailleurs de Fonds, des Partenaires au Développement et des organisations sous régionales**

Créer une Commission permanente dédiée aux problématiques de l'environnement, de gestion durable des écosystèmes forestiers, de la biodiversité et des changements climatiques au sein du Parlement Communautaire qui sera mise en place ;

Apporter un appui multiforme au REPAR-AC et aux REPAR nationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de Programmes Parlementaires en matière de préservation de l'environnement, de conservation de la biodiversité, de gestion durable des écosystèmes forestiers, de lutte contre la déforestation et la désertification, de prévention du conflit Homme-Faune et la criminalité faunique, de lutte contre les changements climatiques et la promotion du One Health, la foresterie urbaine, l'agroforesterie ;

Créer un fonds fiduciaire destiné à indemniser les populations victimes du conflit Homme-Faune ;

Soutenir l'organisation de séminaires/ateliers de formation à l'endroit des Parlementaires en vue de renforcer leurs capacités dans la compréhension des problématiques liées à l'environnement, à la gestion durable des forêts et aux changements climatiques ;

Soutenir la participation des Parlementaires membres du REPAR-AC aux colloques, conférences, séminaires et ateliers internationaux.

La Déclaration finale de la 3ème Conférence Internationale du Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPAR) élargie à la Conférence des Présidents du Réseau des Alliances Parlementaires pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (RAPAC-SAN) a rappelé le caractère indissociable des trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental, les engagements internationaux en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et la

nécessité de conserver et de gérer durablement leurs écosystèmes forestiers qui sont à la fois une richesse naturelle importante pour les générations présentes et futures, et une richesse écologique universelle. Les Parlementaires du REPAC ont donné mandat au Bureau du REPAR-AC de veiller à la mise en œuvre des recommandations issues de la présente Conférence et ceux P du RAPAC-SAN ont recommandé au Bureau mis en place à inscrire la sécurité alimentaire et nutritionnelle comme priorité dans l'agenda des grands rendez-vous internationaux.

## **II. S'agissant du RAPAC-SAN**

- Poursuivre et intensifier le partenariat avec les organisations du Système des Nations Unies, dont la FAO, l'OMS et l'UNICEF, les organisations sous-régionales, notamment la CEEAC, en vue d'accompagner les Etats de la sous-région à atteindre les objectifs et respecter les engagements internationaux ici rappelés ;
- Instaurer un dialogue tripartite, gouvernement, parlement et les partenaires techniques et financiers pour faire l'évaluation des politiques publiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Renforcer les dispositifs législatifs nationaux, notamment par les initiatives parlementaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Créer et dynamiser les synergies entre les Alliances parlementaires de la sous-région, tout en développant des programmes de coopération à l'intention des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires pour une meilleure vulgarisation et un partage efficient des bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles ;
- Accroître la collaboration avec les organisations de la société civile, les mouvements de jeunesse et les organisations féminines, en vue de développer des programmes conjoints et transversaux, afin d'une part, de rendre l'information relative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle plus accessible aux populations en général et aux couches les plus vulnérables en particulier, et d'autre part, de mener des actions ciblées ;
- Inviter l'Angola, le Burundi et la Guinée Equatoriale à finaliser leur processus d'adhésion au RAPAC-SAN ;
- Encourage les Gouvernements à poursuivre leurs actions en faveur de la stabilité et la paix dans la sous-région ;
- Enfin les Parlementaires du RAPAC-SAN invitent le Bureau à inscrire la sécurité alimentaire et nutritionnelle comme priorité dans l'agenda des grands rendez-vous internationaux.

Fait à Libreville, le 28 février 2023

Signés (les Présidents des Chambres ou leurs Représentants respectifs)